



Transports



URBAINS

CGT, CGT, CFDT, FO, CGC

On reste en famille !



L'UNSA n'est pas admise parmi les syndicats représentatifs

Le Conseil d'Etat a refusé vendredi dernier de reconnaître à l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) le statut d'organisation syndicale représentative au motif qu'elle n'avait pas encore une assise suffisante au niveau national.

Dans son arrêt, le Conseil d'Etat souligne qu'il appartient à l'administration "de prendre en compte les effectifs et l'audience de l'organisation en cause, non seulement dans le secteur privé, mais également parmi les salariés du secteur public relevant du code du travail".

Le ministère du Travail a justement considéré que l'UNSA "ne pouvait pas être regardée comme étant au nombre des organisations syndicales les plus représentatives au niveau national", son audience et ses effectifs n'étant pas encore suffisants.

Le Conseil d'Etat a notamment jugé "que l'essentiel de son implantation se situe encore dans la fonction publique". Il rappelle aussi que 300 branches sont couvertes par les conventions collectives alors que l'UNSA n'est représentée que dans 24 entre elles.

En outre, conclut le Conseil d'Etat, "la progression récente de ses effectifs, marquée par les 260.000 suffrages obtenus lors des élections prud'homales du 7 décembre 2002 -contre 35.000 en 1997, soit 0,7%- se caractérise par une audience encore trop réduite dans la majeure partie" des branches. A l'heure actuelle, l'UNSA revendique plus de 300.000 adhérents.

"Que la progression de l'UNSA se confirme, que son implantation dans le secteur privé s'affermisse, que ses bons résultats électoraux se répètent, et la question se poserait dans des termes renouvelés", avait noté M. Stahl, lors de l'audience, laissant la porte ouverte à une modification future du dispositif en place.

Si l'UNSA avait obtenu gain de cause, cela aurait entraîné un bouleversement du dispositif syndical existant depuis les années 50, et simplement modifié à la marge en 1966 pour pouvoir entériner les conséquences de la scission entre la CFDT et la CFTC.

L'organisation aurait notamment eu accès aux organismes paritaires. De plus, un avis favorable à l'UNSA pour accéder au "Club des cinq", aurait ouvert la porte au même type de demandes de la part de tous les syndicats apparus ces dernières années, comme SUD.

5 syndicats, ça va, 6 bonjour le bla-bla !



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : leeroy.th@free.fr

